

BALADES CULTURELLES

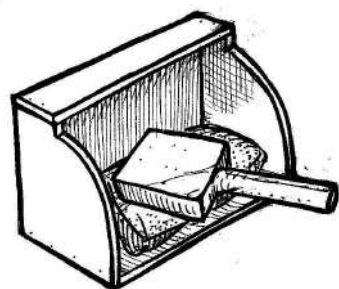
dans la mémoire locale

4 - LAVOIRS et LAVEUSES

de GENÇAY

6 Février 2011

4ème saison



Même si les premières machines lave-linge ont été inventées au milieu du 19^èS. (bacs en bois avec un système de palettes tournantes), 100 plus tard, à Gençay comme dans bien d'autres bourgs ruraux, la lessive se faisait encore au lavoir, sur la rivière.

Avant la construction de lavoirs publics, on peut penser que ce travail se faisait de manière diffuse, au bord des ruisseaux et des fontaines, mais vraisemblablement pas trop souvent; les progrès de l'hygiène - on s'était progressivement rendu compte que la saleté du corps était source de maladie et de mortalité - amenèrent à laver le linge plus régulièrement. De nombreux lavoirs publics, qui constituent maintenant un secteur du "petit patrimoine bâti", furent édifiés au cours du 19^èS.

LES LAVOIRS DE GENÇAY:

◆ Le "Lavoir d'agrément", ou "de l'Agrément" (les deux écritures se trouvent dans les archives)

L'état de consultation des archives ne nous donne pour l'instant aucune certitude quant à l'origine du nom de ce lavoir.

Si c'est un toponyme ancien, il ne correspond à rien dans les documents cadastraux, même si on dit bien actuellement: "*aller à l'Agrément*", "*passer devant l'Agrément*".

L'hypothèse "Lavoir d'agrément" semble plus vraisemblable; sauf qu'on peut difficilement considérer que la lessive soit une activité "d'agrément". Il faudrait alors peut-être se tourner vers un sens plus juridique de l'expression, un propriétaire du site ayant donné son *agrément* (autorisation) pour son utilisation.

Quoi qu'il en soit, la première mention d'un lavoir dans les registres de délibération du Conseil Municipal de Gençay se trouve en 1837:

" Mr Barot propose ensuite que la commune fasse faire une laverie couverte entre la coulée du jardin de Mr Braud et le bouchard du petit moulin, situé vis à vis l'habitation du meunier, et qu'une allée d'arbres soit plantée à quelque distance du buisson de Mr Braud pour servir d'étendoir aux habitants qui jouiront des bienfaits de cette laverie; une commission nommée par le Conseil pour

examiner les lieux et pour faire son rapport sur les bienfaits et inconvénients de cette proposition a été désignée..." (7 Aout 1837)
Cette proposition ne semble toutefois pas avoir été suivie.

Il est difficile de se faire une idée précise du paysage de cette portion de territoire communal, entre le moulin et la montée de la Grange à Rondeau, au début du 19^e S.; il était vraisemblablement très différent de ce qu'il est actuellement, même si le réseau hydraulique devait être constitué, avec le bief du moulin; mais la route n'existait pas en tant que telle, et les terrains étaient tous privés. Lors des travaux d'agrandissement des arches du "petit pont" (1840), et de travaux ultérieurs de calibrage de la route, la Commune dut acheter du terrain aux propriétaires de chaque côté.

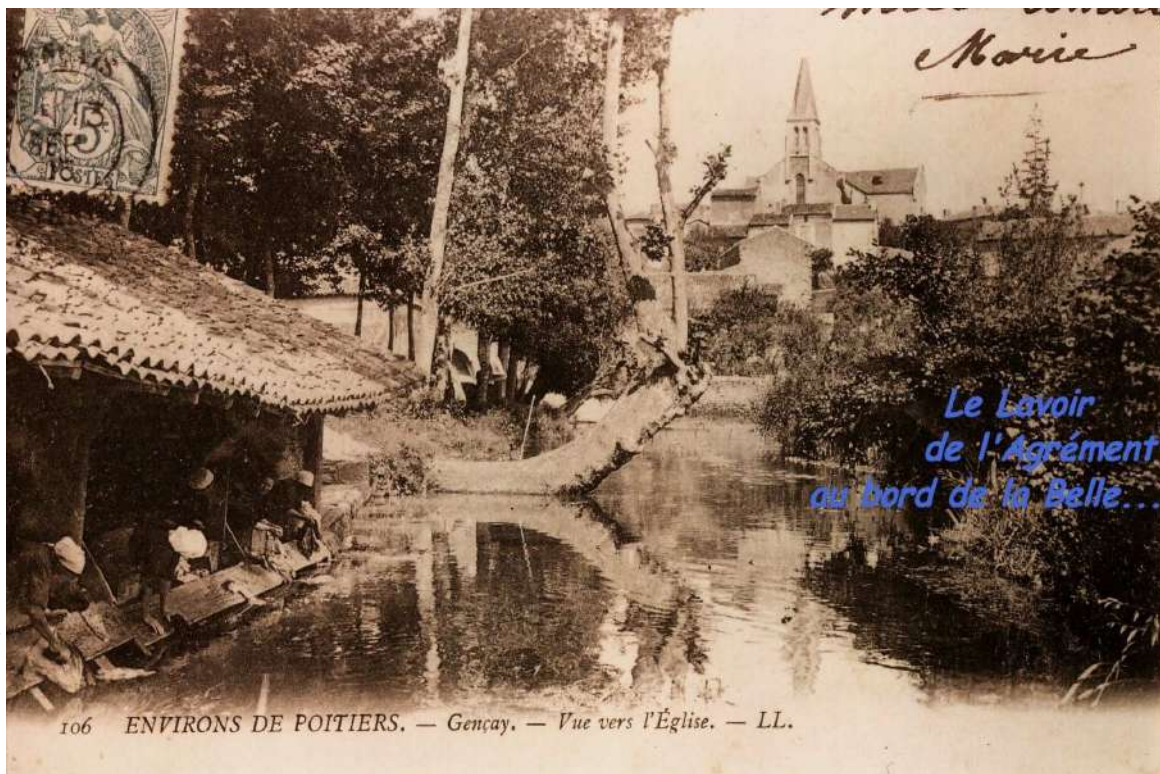
La difficulté d'accès à l'eau est d'ailleurs mentionnée dans de nombreuses délibérations, et ce jusqu'à une époque assez avancée:

"Mr le Président communique au Conseil le rapport de la commission des bâtiments qui expose que pour obtenir sur la Belle près du Grand moulin un accès pour voiture à eau, il faut: 1 - acheter le terrain 2 - faire paver tout le parcours que devront suivre ces véhicules, autrement, ils seraient exposés à s'embarber à chaque instant..." (20 Juillet 1900)

Le 15 Aout 1900, on décide d'installer une pompe avec tuyau élevé à la Fontaine du Château; ce qui semble bien confirmer qu'il n'y a pas d'accès ailleurs.

Dans la même délibération, des précisions sont donnés sur les lavoirs:

" Mr Martini expose au Conseil qu'il y aurait lieu d'installer un lavoir public sur la rivière La Clouère, à proximité du village de La



Liardière, pour le service des habitants de cette partie de la commune. Mr Gauvin comprend tout l'intérêt que Mr Martini porte aux habitants de La Liardière et approuve son intention d'améliorer le sort des déshérités de la Fortune, mais pense que, s'il est utile d'établir ce lavoir, il est nécessaire d'en établir un et même deux à Gençay même, où une population de 1000 habitants ne peut pas laver son linge à la rivière sans payer une certaine redevance. Il croit donc qu'avant de songer à établir un lavoir pour les gens de La Liardière qui n'en réclament point, il serait urgent d'en installer un à Gençay dont les malheureux se trouveraient bien. Le Conseil renvoie la question des lavoirs à la commission des bâtiments et des eaux".

Il est donc établi que les gens de Gençay pouvaient laver à la rivière, mais en utilisant le site payant du lavoir qui était inclus dans le domaine de Galmoisin, propriété, en 1900, de la famille Avrain, qui l'avait acquis le 26 Juillet 1893 auprès de Mr François Pain, député de la Vienne; lui-même l'avait acheté le 4 mai 1885 à Philippe Coulard de Puyrenard.

Devenue veuve, Mme Avrain, non sans quelques réticences (les tractations ont duré quatre ans), vend le Grand Moulin et ses dépendances, dont le lavoir, à la Commune de Gençay, le 31 Aout 1902. Ainsi la Commune se trouve en possession d'un lavoir devenu public (voir dossier de la balade N°3 du 6-01-2008 concernant le projet d'adduction d'eau)

C'est également à cette époque que les platanes ont été plantés de chaque côté de la route, et qu'ils ont effectivement servi d'étensoirs jusqu'à une époque très récente.

Mais il apparaît alors que le lavoir est trop petit:

7 octobre 1910:

" Il est décidé en outre qu'il sera installé à côté du lavoir de l'Agrément un lavoir en plein air qui permettra de suppléer au manque de place qui est manifeste en ce moment"

13 mars 1911:

"Mr Caillaud propose de faire des réparations au lavoir municipal de l'agrément. Après avoir délibéré, le Conseil décide que les pavés appartenant à la Commune et qui sont actuellement dans le terrain du (puits ?) serviront à paver le dit lavoir et autorise Mr le Maire à le faire"

◆ Le lavoir de La Liardière:

Mr Martini revient à la charge au cours de la séance du 13-08-1909:

"Mr Martini demande au Conseil de vouloir bien mettre à exécution le projet de construction d'un lavoir à La Liardière. Le Conseil, par l'intermédiaire de Mr le Maire fait remarquer que la seule difficulté qui existe pour la construction de ce lavoir réside dans l'emplacement. En conséquence, le Conseil décide de confier à Mr Martini le soin de choisir cet emplacement et promet qu'aussitôt cet emplacement choisi, le lavoir sera mis en construction"

Dans la séance du 27 décembre, on demande de faire faire le plus rapidement possible les devis et plans nécessaires à la construction du lavoir.

Le 7 Octobre 1910:

"Le Conseil décide de profiter de cette sécheresse pour installer immédiatement le lavoir de La Liardière. Toute latitude est accordée à la commission des bâtiments et surtout à Mr Martini, Conseiller municipal qui habite les lieux, et mieux à même que tous autres pour surveiller ces travaux"

Le 5 février 1912:

" Mr le Président donne lecture d'une lettre de Mr Cirotteau de Laudonnière, pour le paiement de pierres fournies pour la construction du lavoir de La Liardière. Après discussion du prix très élevé des moellons, le Conseil Municipal décide de payer la note de Mr Cirotteau"

◆ Le lavoir du Pont de Gençay:

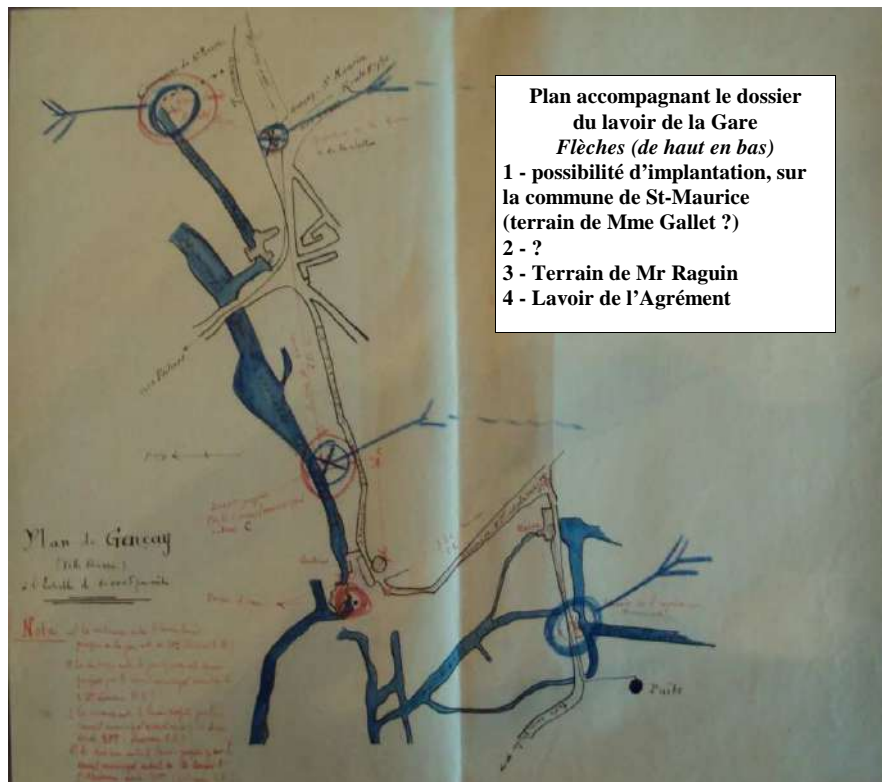
7 Octobre 1910:

" Sur sa proposition, Mr Cirot est désigné pour étudier la question de savoir s'il ne serait pas possible d'installer un lavoir à proximité de la Gare"

13 mars 1911:

"Mr Cirot rend compte des démarches faites par lui et Mr Bluteau au sujet d'un lavoir au Pont de Gençay. Un seul emplacement semble favorable, celui de Mr Laurin, le prix d'acquisition de 10 m de largeur de terrain sur toute la longueur, compris le bâtiment qui existe, est estimé par Mr Laurin à la somme de 1100F. Mr Caillaud fait remarquer que 10 m. de largeur de terrain sur 40 m. de longueur lui semble exagéré. Mr Cirotteau fait remarquer que les 40m. semblent nécessaires pour pouvoir étendre le linge. Tout le Conseil est d'avis d'accorder satisfaction aux habitants du quartier de la gare, mais devant le prix réclamé, le Conseil décide de renvoyer l'étude de cette question jusqu'à ce que la commission puisse faire de nouvelles propositions. Mr Chaumillon est chargé ensuite de demander à Mr Guillon le prix de vente de son jardin"

11 septembre 1912:



Plan accompagnant le dossier du lavoir de la Gare
Flèches (de haut en bas)
1 - possibilité d'implantation, sur la commune de St-Maurice (terrain de Mme Gallet ?)
2 - ?
3 - Terrain de Mr Raguin
4 - Lavoir de l'Agrément

"Le Conseil autorise Mr le Maire à vendre des peupliers et un platane situés sur la route de Couhé, et décide que le prix de ces arbres sera employé à la réparation du lavoir d'agrément; il décide en outre qu'on s'occupera du lavoir de la Gare le plus tôt possible"

Il apparaît cependant que le Conseil Municipal a laissé cette question en suspens; la Guerre de 1914-18 a contribué à plonger le dossier dans l'oubli, et ça n'est qu'en 1920 qu'un projet de lavoir a resurgi, comme suite à une nouvelle pétition des habitants du quartier de la gare, dont les arguments étaient toujours les mêmes:

- éloignement et insuffisance du lavoir de l'Agrément,
- recours aux sites privés soumis à redevance.

Une longue procédure:

Le projet initial était d'installer un lavoir sur le terrain de Mme Gallet, mais elle en avait demandé "un prix fantastique", et il était situé sur la Commune de St-Maurice. Le choix du Conseil se porte alors sur un terrain appartenant à Mr Raguin, propriétaire depuis peu de Galmoisin.

L'autorisation préfectorale est accordée en juin 1920, mais Mr Raguin s'oppose à ce projet; dans une note circonstanciée du 19



Les riverains vidaient quotidiennement leurs pots de chambre dans la rivière

novembre 1921, il donne ses arguments pour étayer son opposition:

- Le lavoir se trouverait à 80 m de son usine (moulin Patarin) qui est louée à la Laiterie Coopérative du Vieux Château, qui produit un beurre renommé; à ce moulin sont également installées la prise d'eau et la pompe qui alimentent le château d'eau de Galmoisin, qui fournit l'eau potable à 30 personnes (le château, la métairie, et la conciergerie) dont la santé serait menacée par la pollution de la rivière.
- Le lavoir se situerait à 250 m du quartier de la Gare, et à 350 m. du lavoir de l'Agrément, ce qui ne représente pas un progrès significatif; il est impossible d'y faire un étendoir (espace et exposition au soleil).
- Le lavoir de la Belle peut être doublé.
- Il attaquera la Commune si la typhoïde se déclare à Galmoisin.
- Il propose à la Commune une somme de 300F. pour aider à l'installation d'un lavoir sur un autre terrain.

En décembre 1921, la Préfecture demande de constituer un dossier préalable à la demande d'expropriation; ce dossier est rejeté, car mal établi (plans mal réalisés, la Commune n'a pas statué sur l'offre de Mr Raguin).

En Juin 1922, la Commune ayant demandé une déclaration d'Utilité Publique pour entamer une procédure d'expropriation, une enquête de "commodo et incommodo" est déclenchée; le commissaire-enquêteur sera Mr André Geay.

Mr Geay recueille les avis des tenants et opposants au projet (habitants du quartier de la Gare, résidents de Galmoisin, riverains), et il rend son rapport le 5 Juillet, très favorable au projet:

- L'eau est profonde et constante toute l'année
- Les habitants n'auront plus besoin de demander la permission ni de payer pour laver leur linge (7 à 8 F. annuels)
- Ils seront à l'abri des intempéries,
- La Clouère n'est pas considérée comme eau potable: la Laiterie l'utilise comme force motrice et se sert de l'eau de la fontaine du Vieux Château pour faire le beurre.
- La rivière est déjà contaminée en amont par une douzaine de lavoirs privés depuis le pont de St-Maurice, par les déjections d'animaux (abreuvoir), et par les entrailles de boucherie que Mr Lagon lave au lavoir qu'il possède près du pont, tout près du lavoir à établir.

En mars 1923, le Préfet transmet le dossier au Ministère de l'Intérieur, avec avis très favorable, pour déclencher la déclaration d'Utilité Publique: les avantages sont supérieurs aux inconvénients, et les arguments d'opposition insuffisants.

Le 16 mai 1923, le Ministère rejette la demande de déclaration d'Utilité Publique, et demande à la Commune de concevoir un autre projet.

En Juillet 1923, les habitants du quartier de la Gare adressent

une nouvelle pétition au Maire, pour que la Commune s'intéresse au terrain de Mme Gallet, plus central, et offrant des possibilités d'installer un étendoir.

Ce dossier épineux sera finalement clos par la vente à la Commune d'une parcelle de terrain, par Mr Félix Aucher, jardinier; les travaux seront reçus définitivement le 3 décembre 1925; mais ce lavoir, assorti d'une buanderie, restera beaucoup moins fréquenté que celui de l'Agrément.

LES LAVEUSES:

Dans l'univers des mythes et symboles, et dans les contes populaires, les laveuses sont souvent associées aux rites de passage: naissance, étapes de la vie, et mort; et ce sont la plupart du temps des vieilles femmes qui se chargent, ou sont chargées, de ces fonctions essentielles de la vie collective.

Yvonne Verdier, ethnologue, a analysé plusieurs versions françaises du conte du Chaperon Rouge, où l'on voit les laveuses aider la jeune fille à traverser l'eau sur leurs draps, et au contraire, à tromper le loup qui se noie; aider à vivre, aider à mourir... Du linge au linceul, le travail des vieilles femmes, la fonction des laveuses.

L'activité symbolique des laveuses se retrouve aussi dans nos légendes locales, des fontaines de Marnay ou de Brion, où les femmes pécheresses sont condamnées à laver et battre leur linge pour l'éternité; si on est attentif, on les entend encore par les nuits claires.

Gençay - Mort accidentelle

Le 6 septembre, vers onze et demie du matin, la demoiselle Anne Coindeau, âgée de 66 ans, lavait du linge à la rivière La Clouère, mais elle avait mal choisi sa place et une voisine lui fit entrevoir qu'il était dangereux pour elle de rester là. Néanmoins elle s'entêta, disant que si elle tombait à l'eau, on la verrait bien.

A peine avait-elle commencé à laver que son installation s'écroula en l'entraînant dans la rivière assez profonde et herbeuse en cet endroit.

Plusieurs personnes vinrent à son secours et la retirèrent de l'eau à l'aide d'une perche, mais il était déjà trop tard, elle ne donnait plus signe de vie.

La famille, qui habite Poitiers, a été prévenue par dépêche. Anne Coindeau était née à Champniers (Vienne)

(6-09-1898)

Laveuses de Gençay:

La mémoire locale garde le souvenir des dernières laveuses ayant exercé professionnellement aux lavoirs de l'Agrément et du pont de Gençay; c'était souvent des femmes âgées, quelquefois seules, et veuves; toujours issues des familles les plus modestes du bourg; elles tiraient un faible revenu de cette activité pénible.

On évoque ainsi: *Mme Rateau*, qui habitait le grappé de l'église, veuve de la Guerre de 14; *Mme Desroches*, également veuve de guerre, qui habitait la venelle du Château; *Mme Godet*, du quartier de la Gare, mère d'une nombreuse famille; *Madeleine Riffoneau*, qui habitait près du Logis de la Briauderie; *Mme Debicki*, réfugiée polonaise vivant seule avec ses enfants; *Mme Chartreau*; *Mme Tillet "noiraud"*, de la rue Gambetta (son mari était ramoneur); *Mme Doïdy*, qui habitait face à la fromagerie, et lavait au pont, où le lavoir était réputé "plus tranquille". Parmi les dernières: *Mme Archambault*, du bas de l'impasse Ste-Geneviève, qui a lavé jusqu'à 75 ans, et qui, selon sa fille "faisait cuire" chez elle (elle ne faisait pas bouillir le linge au lavoir comme beaucoup d'autres); et *Alphonsine Tillet*, dite "Tino" (1896-1987), qui a lavé pour les autres jusqu'au milieu des années 1960; elle refusait souvent d'être rémunérée, car elle disait qu'elle écoutait clandestinement la radio aux portes de ses voisins, et ça lui suffisait.

On se souvient de ces femmes qui, comme Tino, remontaient

leur brouette de linge souvent humide par les rues escarpées du bourg après leur journée passée à la rivière; la première remarque qui fusa quand on questionna sur les laveuses est: qu'il ne fallait surtout pas prendre leur place au lavoir; beaucoup de femmes venaient laver leur linge familial, mais il ne fallait surtout pas occuper la place habituelle des professionnelles !

Pour rejoindre la symbolique profonde, on dira que nos laveuses étaient dans la norme, puisque Yvonne Doidy, entre autres fonctions sociales, *"promenait les morts"*; c'est à dire qu'elle passait de maison en maison, lors d'un décès, pour crier l'annonce des obsèques.

(d'après des conversations avec
Mmes: Marguerite (Guiguite) Duclaud,
Yvette Martin, Thérèse Morillon, Josette Ras)



Lavoir privé de Mme Rogeon, face au lavoir de l'Agrément
(détruit récemment) - Document famille Rogeon-Bonnin

Une bagarre au lavoir:

Avant l'établissement des lavoirs publics aux 19^e et 20^es. il existait vraisemblablement d'autres sites où on pouvait laver le linge; ainsi l'évocation de ce *"lavoir sous le vieux château"* cité dans une affaire de Justice de Paix (bagarre entre des femmes venues laver), et qui ne peut pas être la fontaine, parce qu'on y mentionne *"la rivière"* (Novembre 1806).

- Témoins administrés par la dame Babin:

Jeanne Rembault Vve Nadaud âgée de trente ans, demeurant à St-Maurice:

"Que le onze novembre dernier, étant à la rivière à laver la lessive pour les dames Babin, les dames Sire se présentèrent et sans provocation de leur part et de celles des Delles Babin qui étoient avec elles, les femmes Sire commencèrent de les faire mouiller et traiter les dames Babin de vieilles ridées, jabot de chails, que leur mère avait été trouvée dans un taillis, qu'en sa

grande honte, elle aurait payée trois charges de froment à sa grande honte, que non contentes de cela, elles les traitèrent de putain, de rosse, marchande de macaron, mangeuse d'oie, qu'elles auroient jetté et détourné le linge que les dames Babin avoit étendu et mis le leur à leur place, qui est tout ce qu'elle a dit savoir"

Magdelaine Bourumeau femme Moreau, âgée de trente ans ou environ, demeurant à Gençay déposait:

"que le onze novembre dernier, étant au lavoir sous le vieux château lavant la lessive pour la dame Babin et ayant laissé les places qui avoient été marquées par les soeurs Sire, ces dernières arrivèrent quelques temps après et leur dire une infinité d'injures..."

Trois autres témoignages similaires se succèdent, puis:

- Témoins administrés par Etienne Sire:

Marie Branger, fille aînée âgée de vingt-quatre ans, demeurant à Gençay déposait:

"Que le onze du mois dernier étant au lavoir sous le vieux château, elle s'aperçut que les dames Babin étendoient leur lessive dans la garaine, que les filles Sire qui étoient dans la garaine dirent aux dames Babin "n'étendez donc pas votre linge sur tous les buissons, nous voulons aussi le nôtre", que les dames Sire prirent trois draps appartenant aux dames Babin et les mirent sur un autre drap qui étoit étendu sur un autre buisson, qu'à la suite, la dispute s'échauffa entre les dames Sire et les dames Babin, qu'elles se traitèrent mutuellement de vieilles sorcières, salles salopes, vieilles bettes, qu'elle ignore qui a commencé de s'injurier, le témoin a encore déclaré que les dames Sire avoient dit que la dame Babin avoit volé trois charges de froment..."

Angélique Hileret, fille, âgée de vingt-trois ans, demeurant à Gençay

"Que le onze de ce mois, étant à laver la lessive pour la femme Sire elle vit la dame Babin monter dans la garaine pour étendre son linge, que la dame Sire leur dirent "ne couvrez pas tous les buissons, prenez un côté et nous prendrons l'autre", que la fille Sire tourna trois des draps de la dame Babin à côté ce qui excita beaucoup la dispute entre elles, et qu'elles s'injurèrent mutuellement..."



Carte postale

Bagarre de femmes

"Ah, femme de garce, t'en donnerai pas ton compte depuis le temps que tu le cherches!"

Suivent quatre autres témoignages à peu près similaires...

Cette anecdote judiciaire confirme bien que les dames étaient très chatouilleuses sur l'occupation de l'espace et les préséances, autour du lavoir.



Le lavoir de l'Agrément sublimé dans la bande dessinée
"Les Souvenirs de Mamette" par NOB (Bruno Chevrier)
Editions Glenat - 2010

Prochaine balade
Dimanche 6 Mars

Dossier réalisé par Jean-Jacques et Pierre CHEVRIER

Sources:

Archives Municipales de Gençay / Archives départementales de la Vienne

Information et publicité: Julien BOULET

Projet culturel 2010-2011

Centre Culturel - La Marchoise

16, Route de Civray 86160 Gençay

Tél: 05-49-59-32-68

E-mail: cc.lamarchoise@wanadoo.fr

http://boitealerte.over-blog.fr

Le Centre Culturel - La Marchoise
remercie son partenaire l'Imprimerie BEDI-SIPAP